

Lure, le 18 septembre 2018

**Le Président,
Robert MORLOT**

à

*L'ensemble des membres titulaires
du Conseil Communautaire*

N/Réf. : RM/BP/FC

Dossier suivi par : Bertrand PLANTEVIN

Directeur Général des Services

Tél : 03 84 89 00 30 - Fax : 03 84 89 00 31

Courriel : bertrand-plantevin@pays-de-lure.fr

Objet : Séance du Conseil Communautaire

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Communautaire se réunira au siège de la C.C.P.L. - 1^{er} étage - Salle du Conseil, le

**Mardi 25 septembre 2018
à 18H00**

L'ORDRE DU JOUR du Conseil est le suivant :

1- ADMINISTRATION GENERALE

1-01 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 26/06/2018

1-02 Compte rendu de délégation au Président en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Communautaire

1-03 Rapport annuel d'activité 2017- Bilan et perspectives à mi-mandat

2- EAU ASSAINISSEMENT

2-01 Eau/Assainissement - Information sur l'avancée de la prise de compétence et l'état des retraits / dissolution des syndicats

3- PETITE ENFANCE

3-01 Rapport d'activité 2017 des Services Petite Enfance

3-02 Modification du règlement intérieur des crèches

4- PERISCOLAIRE – EXTRASCOLAIRE

4-01 Rapport d'activités des délégations de service public périscolaire et extrascolaire

.../...

5- PISCINE

5-01 Ajustement du plan de financement de l'espace bien-être à la piscine intercommunale

6- ENVIRONNEMENT-ORDURES MÉNAGÈRES

6-01 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

6-02 Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour 2019

7- PERSONNEL

7-01 Modification du tableau des effectifs au 1er octobre 2018

8- FINANCES

8-01 Information sur l'approbation du rapport de la CLECT (transfert de charges suite au transfert de compétences GEMAPI)

8-02 Information sur l'approbation du rapport de la CLECT (transfert de charges suite au transfert de compétences contribution au SDIS)

8-03 Attributions de compensation - Transfert de compétence GEMAPI

8-04 Attributions de compensation - Transfert de compétence contribution au SDIS

8-05 Retenues de garantie - Menuiserie des Saint-Martin

8-06 Taxes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeur - Menuiserie des Saint-Martin

9- QUESTIONS DIVERSES

En cas d'empêchement, veuillez contacter votre suppléant pour vous représenter ou donner pouvoir à un autre membre du conseil communautaire selon les représentations définies pour votre commune, impérativement avant le début de la séance.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,

Robert MORLOT

P.-J. Ann. :

- Pouvoir
- Rapports